**AJAS - Association Justice Animaux Savoie**
Maison des Associations - Boîte X21
67, rue Saint François de Sales
73000 CHAMBERY
ajasavoie@gmail.com

Chambéry, le jeudi 1er décembre 2022

Madame Bonnivard,

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous répondre et de nous expliquer votre perception du débat parlementaire relatif à l'examen de la Proposition de loi visant l'interdiction de la corrida.

L'Association Justice Animaux Savoie (AJAS) est une association apartisane. Nous ne sommes affiliés à aucun parti et nous soutenons toute initiative politique visant à améliorer la condition animale, qu'elle provienne d'un élu de droite, de gauche ou sans étiquette.

Il s'avère que la Proposition de Loi visant l'interdiction de la corrida a été déposée par un député LFI. Comme tant d'autres, nous avons soutenu cette démarche historique : l'espoir de voir cette pratique cruelle et archaïque enfin disparaître de notre territoire était grande et une majorité de nos concitoyens le souhaitait. Si vous aviez déposé un texte similaire nous vous aurions évidemment apporté tout notre soutien.
Mais cela n'a pas été le cas, au contraire.
Au contraire, puisque vous avez déposé l'amendement numéro 53 visant à supprimer l'article d'interdiction de la corrida. Etonnamment, vous ne faites aucune allusion dans votre mail à cet amendement pourtant fortement préjudiciable aux animaux.
Aucune référence non plus à la stratégie d' obstruction parlementaire dont la PPL d'abolition de la corrida a été victime. Comme vous le savez, le nombre d'amendements déposés était tellement important qu'il rendait impossible le vote du texte avant minuit. Que LFI ait décidé de discuter -ou non- de cette proposition de loi dans l'hémicycle en sachant que le vote n'aurait pas pu avoir lieu avant minuit est anecdotique puisque l'issue aurait été la même pour les animaux, malheureusement.
Or, parmi les presque 800 amendements déposés, nous avons constaté, à regret, que vous aviez aussi contribué à cette obstruction parlementaire en déposant l'amendement numéro 191 visant "*à supprimer les mots : « : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité ».* " de la PPL afin de " *ne pas se conformer à l'idéologie antispéciste de son auteur*" (Aymeric Caron).

Vous avez évidemment le droit de défendre la corrida et de ne pas partager les convictions de Monsieur Caron. Vous en avez le droit et vous avez aussi le droit, en tant qu'élue de la République, de déposer ces amendements.
Toutefois, nous aurions préféré vous voir assumer pleinement, dans votre mail, votre positionnement pro-corrida et votre stratégie d'obstruction parlementaire plutôt que de détourner le sujet en parlant de LFI.

Nous espérons, à l'avenir, que ce soit sur le sujet de la corrida, de la chasse ou du loup (sujets qui nous préoccupent plus particulièrement ici en Savoie), que nous pourrons trouver des points de rapprochement pour une meilleure prise en compte de la condition animale.
Cordialement,

Pauline di Nicolantonio- Présidente de l'AJAS